

Notre réf :  
N° org. : 20062340  
N° pers. : 204217  
N° activité : 30037867

Téléphone : 05 61 71 20 82  
Téléfax : "Fax\_agence"  
Colomiers, le mercredi 8 janvier 2020

Hager SAS – agence Midi Pyrénées - Z.A.C. des Ramassiers 10, allée Aristide  
Maillol - 31770 Colomiers

O 20062340 P 204217  
**ACEAP**  
**Monsieur ANGELO POITOU**  
**14 RUE MICHELET**  
**64000 PAU**

## Objet : Attestation de Formation / Eligible à la mention IRVE - P2 et EV READY 1.4 - Q2 et Q3

Je soussigné, M. JÉROME MOREAU agissant en qualité de formateur de la Société Hager SAS, 132 boulevard d'Europe, B.P. 78, 67212 Obernai Cedex et enregistrée comme Centre de formation sous le n° 42 67 02 609 67.- référencé DATADOCK n°0019854.

Certifie que Monsieur ANGELO POITOU, travaillant pour la Société ACEAP, 14 RUE MICHELET , 64000 PAU.

A effectué un stage "VE036I - Mettez en oeuvre des bornes de charge communicantes et services distants" (réf. : VE036I) dans notre Centre de formation du 18/12/2019 à 8h30 au 19/12/2019 à 17h30 d'une durée totale de 14 heures.

Suite à cette formation, le stagiaire est en mesure :

- de déterminer l'infrastructure nécessaire et les modifications de l'installation électrique,
  - de choisir la borne adéquate et les accessoires associés,
  - de gérer la liste des badges,
  - de connaître les constituants de base dans le protocole TCP/IP,
  - de mettre en oeuvre et paramétrer les bornes de charge communicantes,
  - de superviser le micropaiement,
  - de concevoir une grappe de bornes avec communication embarquée.

Par sa rigueur et ses qualités professionnelles et humaines, Monsieur ANGELO POITOU a participé activement et pourra effectuer l'installation d'une borne de charge dans les règles définies par la NF C 15-100.

Nous sommes organisme de formation IRVE accrédité comme l'exige le décret n° 2017-26, paru au Journal officiel du 13 janvier 2017, ainsi que EV READY 1.4.

Fait à Colomiers, le 19/12/2019.  
Pour servir et valoir ce que de droit.



Frédéric Monnot  
Directeur de la formation

ANGELO POITOU  
Stagiaire

\* Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).  
Décret n°2017-26 du 13 janvier 2017